



L'agence de développement et d'urbanisme
au service du pays de Montbéliard et de l'aire urbaine

www.adu-montbeliard.fr

programme partenarial 2013

le contexte des agences

Les agences d'urbanisme et de développement font partie de l'exception culturelle française, pour les raisons suivantes :

1. La France a su se doter dès 1967, avec la loi d'orientation foncière (LOF), d'un outil moderne qui avait pour vocation d'aider les décideurs locaux à mettre en perspective les politiques locales d'aménagement et d'urbanisme d'un territoire.
2. Dès leur création, le partenariat en constitue un principe fondateur.
3. Les compétences des acteurs publics restent émietées dans le domaine de l'urbanisme et du développement local.
4. La multiplicité et l'enchevêtrement des procédures de politiques publiques rendent un outil de mutualisation indispensable.

Toute stratégie d'agence d'urbanisme et de développement repose par ailleurs sur deux piliers :

1. Être au service d'un territoire pour imaginer son futur et l'inscrire dans un cadre de développement durable.
2. Veiller à l'émergence du consensus entre les acteurs locaux, à la mise en cohérence de leurs décisions en matière d'aménagement, de développement et d'urbanisme et les assister dans la mise en oeuvre.

le contexte de l'agence de développement et d'urbanisme du bassin de vie de Montbéliard

L'agence de développement et d'urbanisme prend en compte deux spécificités majeures du territoire :

Le bassin de vie de Montbéliard a construit sa richesse et forgé son organisation grâce à sa vocation industrielle. Sans vivre, comme les autres territoires de ce type en France, une crise brutale voyant l'industrie disparaître, son économie s'est transformée en profondeur tout en restant ancrée et bâtie avec et autour de l'industrie.

Le bassin de vie de Montbéliard subit pourtant une « double peine » :

- Il a été pour partie défigurée par l'industrie qui l'a fait naître,
- Il porte encore les stigmates urbains et sociaux de la pauvreté et de la précarité.

L'ADU et ses partenaires ont un défi : chercher la voie, les solutions pour permettre au territoire de muter et se transformer en un territoire industriel moderne et attrayant.

Les politiques publiques du bassin de vie de Montbéliard restent somme toute récentes et fragiles, tant il est vrai que le monopole de l'industrie automobile « dictait sa loi » au territoire, y compris en matière de logement et de commerce. Le nouveau défi des politiques publiques est donc d'autant plus stimulant.

La stratégie de l'agence d'urbanisme et de développement consiste donc à accompagner les acteurs du territoire pour les aider à concevoir des politiques publiques urbaines et économiques robustes qui permettent la transformation progressive d'une zone de « vieille » industrie en un territoire où se marient développement durable -avec la présence de l'atout d'une nature en ville- et les enjeux du maintien d'une activité industrielle vitale et un véritable regain d'attractivité résidentielle et économique.

les perspectives d'évolution du contexte institutionnel

Le débat sur l'Aire urbaine conjointe aux zones urbaines de Belfort, d'Héricourt et de Montbéliard dure depuis 30 ans, ce qui semble long. Mais c'est, somme toute, la durée du cycle de tout processus d'acculturation au passage à l'échelle métropolitaine.

Le sillon lorrain, premier pôle métropolitain labellisé, en est un bon exemple. Le débat qui y a présidé au rapprochement a été caractérisé par des épisodes bien plus difficiles que ceux qui sont à l'oeuvre au sein de l'aire urbaine.

L'exemple géographiquement plus éloigné de la communauté urbaine de Lille, créée de façon autoritaire par l'Etat, est de même nature. Les deux territoires à la fois industriels et très pauvres, Roubaix et Tourcoing y ont mis de nombreuses années à se faire reconnaître.

Ce type de débat métropolitain est à la fois nécessaire, imprévisible et délicat à faire aboutir, dès lors qu'il s'agit de mettre en commun des outils ou des politiques. Son issue ne dépendra pas de l'ADU, mais de l'évolution et de la maturation du débat politique.

Quel que soit la vitesse de cette maturation, ce dernier impacte néanmoins en profondeur les orientations, les savoir-être et les savoir-faire que nous devons privilégier au sein de l'ADU.



le programme de travail partenarial

L'ADU dispose d'un outil de travail exceptionnel : le programme de travail partenarial. Il permet à tous les membres de l'association de co-élaborer, à partir de leurs attentes, un ensemble de projets sur lesquels ils souhaitent voir l'ADU agir, réfléchir et produire.

Il donne aussi deux occasions uniques : en partager les analyses et permettre à chaque membre de disposer de tous les résultats.

En somme, le programme de travail partenarial est un outil collaboratif et un moyen de mutualiser intelligemment les ressources au sein de l'ADU.

S'agissant du programme triennal 2011-2013, il est décliné suivant quatre axes (qui feront l'objet d'une remise à plat pour 2014-2016).

Ces quatre axes sont présents ci-après déclinés en orientations triennales et en priorités 2013.



I. Participer à la construction de l'Aire urbaine et de son positionnement métropolitain

les orientations 2011-2013

Ce premier axe a pour objectifs :

- l'harmonisation et la coordination des projets de territoire de manière à crédibiliser et rendre lisible une stratégie métropolitaine fédératrice,
- la mutualisation d'outils de développement,
- la conception de projets de territoire destinés à donner et affiner des cadres de cohérence de l'intervention publique partagés entre les acteurs du développement,
- le développement d'un système d'observation territorial de façon à fabriquer une connaissance partagée et fonder le suivi des politiques publiques à cette échelle de référence.

L'ADU s'investira pendant la période pour assister ses membres dans :

- le développement d'un dispositif d'observation territorial à l'échelle de l'Aire urbaine et transversal par rapport aux diverses thématiques : habitat et foncier, social, économie, mobilités etc. Ce dispositif doit permettre un suivi des politiques, comme par exemple la consommation de foncier dans le cadre des SCOT,
- la mise en évidence des différents atouts et des liens qui unissent les villes de l'espace métropolitain Rhin-Rhône, à commencer par le TGV dont l'arrivée s'accompagne d'une dynamique de projets qu'il s'agira de valoriser,
- la participation à l'élaboration du SRADDT Franche Comté et à la révision des différents schémas régionaux,

la mise en place d'une démarche de type InterSCoT, et le suivi de l'élaboration des SCoT de l'Aire urbaine,

la révision et l'évaluation du SCoT du bassin de vie de Montbéliard et les investigations nécessaires à une future révision du document,

l'instauration d'un dialogue sur l'ensemble des politiques sectorielles définies qui impactent le fonctionnement du bassin de vie (développement économique, tourisme, agriculture, habitat, équipements et services métropolitains, environnement, déplacements),

l'accompagnement des entreprises du territoire, portant sur l'appui aux projets, à l'implantation, l'ouverture vers de nouveaux marchés, et l'accès aux dispositifs d'aide financière,

une veille économique ciblée sur les filières du territoire, visant à acquérir une compréhension des marchés et des risques / opportunités pour les entreprises, dans une optique de développement,

la coordination des actions de développement urbain et économique avec le déploiement d'une offre de transport collectif structurante (cadencement ferroviaire notamment),

l'élaboration de schémas de développement intercommunaux ou chartes partenariales de territoires susceptibles d'être proposés dans les communautés de communes.

II. Soutenir la construction et la mise en œuvre du projet d'agglomération

les orientations 2011-2013

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'éco-agglomération, le rôle de l'ADU sera centré sur la consolidation, le partage et le portage collectif du projet urbain d'agglomération en cours d'élaboration. Celui-ci doit en effet constituer, plus qu'un acte fondateur, un véritable pacte entre les collectivités responsables de l'aménagement et la société civile.

Aujourd'hui, il interroge particulièrement quatre types d'interventions stratégiques pour le devenir de l'agglomération : l'émergence d'espaces de centralité, la reconnaissance d'un axe de développement majeur « le Boulevard Peugeot », la qualité de l'habitat et celle de l'espace public.

Ces préoccupations concernent l'ensemble des missions de l'ADU visant à accompagner les démarches de transformation de l'espace, de leur planification jusqu'à leur mise en œuvre. À ce titre, les communes en sont les acteurs privilégiés. La demande est importante et nécessite une souplesse dans l'exécution du programme d'activités de l'agence de manière à assurer un conseil au quotidien. Ce champ d'activités peut cependant être distingué en deux grands types d'assistance aux maîtres d'ouvrage :

L'élaboration de projets urbains : les missions proposées en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme stratégique visent la définition d'orientations et de stratégies pour le développement et l'aménagement à crédibiliser aux échelles de proximité. Le projet d'aménagement constitue une concrétisation de ces stratégies globales. Cette concrétisation compte aux yeux des responsables locaux car elle est significative de leur action, même si elle représente un investissement et un risque financier, technique et politique.

L'assistance technique et l'accompagnement des communes dans les processus opérationnels : le rôle de l'ADU se recentre aujourd'hui sur les études préalables à l'engagement opérationnel, constituant les cahiers des charges de la commande publique en matière d'utilisation de l'espace. L'agence tient un rôle important en accompagnement des maîtres d'ouvrage dans leurs relations avec leurs maîtres d'œuvre. Cette assistance technique sur le projet constitue l'aboutissement, voire l'objectif, des démarches précédentes. Il doit être situé dans des perspectives étudiées et admises, dimensionné pour répondre à des besoins en devenir, conçu de manière à valoriser le cadre de vie et à préserver l'environnement. Sans grever pour cela les moyens publics (ni pour sa construction, ni pour son fonctionnement), tout en favorisant son insertion dans les stratégies plus globales de développement et d'aménagement.

Le rôle d'assistance aux adhérents est stratégique dans la mesure où elle est le fondement d'une connaissance fine du terrain et des acteurs.

Ainsi, un investissement important de l'ADU est attendu, pour :

favoriser une appropriation collective du projet urbain d'agglomération pendant son élaboration, appropriation dont la dynamique puisse être pérennisée,

en assurer le partage et en préparer la déclinaison opérationnelle dans le cadre de son activité d'assistance-conseil dans les processus d'aménagement,

appuyer la mise en œuvre des démarches transversales prioritaires identifiées par le projet, concernant la valorisation de l'habitat, la réalisation du projet.



III. Faciliter la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dans les politiques publiques

les orientations 2011-2013

L'aménagement du territoire est confronté à une triple nécessité :

la préservation des milieux et des espaces naturels et la gestion équilibrée des ressources, des risques et des nuisances,

l'amélioration du cadre de vie et de la qualité des paysages en garantissant de nouveaux équilibres entre la ville, la campagne et les grands sites d'activités,

la gestion économe des espaces et des ressources dans la perspective d'un développement durable des territoires.

Dans l'objectif de répondre aux objectifs législatifs du Grenelle de l'environnement concernant les dépenses énergétiques, la préservation de la biodiversité et la réduction de la consommation d'espaces naturels et agricoles.

Il se traduit par une capacité d'intervention de l'ADU au service de ses partenaires pour :

travailler sur les composantes de l'espace régional (rapports entre villes, périphérie et arrière-pays) et valoriser le lien ville-nature d'une part, en agissant sur la consommation foncière et, d'autre part, en faisant reconnaître des usages affirmés aux espaces agricoles et naturels périurbains,

accompagner les initiatives visant à expérimenter ou généraliser des démarches plus respectueuses de l'environnement dans les politiques publiques,

maîtriser le développement à l'échelle communale et anticiper les nouveaux défis auxquels doivent répondre les documents d'urbanisme, en préfigurant notamment les conditions de réalisation d'un PLU intercommunal, dont le cadre législatif sera fixé au printemps 2013.

IV. Développer la fonction de mutualisation et de partage de l'agence

les orientations triennales 2011-2013

L'ADU est un lieu d'échanges, de mutualisation et de partage entre les différents acteurs impliqués dans l'aménagement du territoire.

Elle constitue un espace de dialogue qui facilite l'émergence et la mise en oeuvre des projets territoriaux et la cohérence des politiques publiques. Cette démarche est présente également au niveau national et s'inscrit dans l'esprit de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU).

Partagez et mutualisez ...

En toile de fond, la directive européenne INSPIRE a été transposée dans le droit français, ce qui amène les autorités publiques (collectivités, État ou organismes agissant en leur nom dans le cadre de missions de service public) à diffuser sans restriction leurs métadonnées et données géographiques à portée environnementale.

Le paysage numérique évolue vite pour l'ADU, les agences d'urbanisme et tous les acteurs qui ont des missions de service public en général.

Dans ce contexte, l'ADU s'est engagée à étendre son partenariat sur les données statistiques et géographiques au-delà du bassin de vie de Montbéliard, à l'Aire urbaine, à la Franche-Comté et plus largement à l'espace Rhin-Rhône.

Les pratiques publiques de mutualisation en géomatique ont continué à se développer : apparition de nouvelles pratiques, diversification des partenariats, développement de services de plus en plus perfectionnés. L'ADU est partie prenante de la création d'une infrastructure géographique à l'échelon régional ou de l'espace Rhin-Rhône, et entend mettre en relation notamment les acteurs de l'Etat, de la région, des départements et des agglomérations.

L'accès aux données publiques n'étant plus une contrainte, les collaborations publiques se développeront sur les savoir-faire et méthodes pour plus d'efficacité collective.

La charte des agences d'urbanisme de l'espace Rhin-Rhône a initié et contractualisé en 2010 la coopération inter-agences dans l'esprit de constituer un véritable réseau technique au sein de l'espace Rhin-Rhône.

Les 4 agences de Mulhouse, Belfort, Montbéliard et Besançon se sont référées au manifeste de Grenoble de 2005 qui stipule qu'« une agence d'urbanisme est toujours insérée dans un réseau de mutualisation et de capitalisation des savoirs, à des échelles de territoire qui dépassent son aire d'étude particulière ». Le programme partenarial 2011-2013 inscrit des actions communes avec une volonté de négocier avec l'ensemble des partenaires publics qui financent nos 4 agences.

La mutualisation et le partage dépassent le simple champ des données, pour se situer de plus en plus vers celui des compétences et des savoirs, les méthodes et outils partagés permettent aussi d'atteindre des gains d'efficacité collective très utiles en cette période de restriction budgétaire. C'est aussi une façon plus responsable de gérer les moyens publics.

programme partenarial 2013

Afin de rendre le programme de travail plus facile à saisir, il est décomposé en deux parties :

la partie soumise au vote proprement dite du conseil d'administration,

une annexe à caractère non juridique qui regroupe l'ensemble des projets inscrits au programme partenarial 2013.

Depuis 2011, le programme est co-construit au sein d'un comité composé de tous nos partenaires techniques.

les missions prioritaires en 2013

Des attentes de plus en plus nombreuses et parfois pressantes s'expriment dans un contexte de raréfaction des ressources. Il est donc indispensable pour l'ADU de hiérarchiser ces attentes, d'inscrire les possibilités de réponses dans le temps, pour proposer à ses membres des priorités d'intervention qui soient connues de tous. La stratégie de l'ADU dans ce contexte est de se positionner en 2013 sur les dossiers où son rôle de médiation territoriale, d'articulation des échelles et d'harmonisation des politiques publiques semble le plus important et le plus utile. Ainsi, dans cette année charnière, il est proposé d'investir massivement sur les missions qui permettent de faire mûrir le contexte dans lequel les équipes municipales et communautaires après leur renouvellement, seront amenées à travailler et de leur donner les moyens d'exprimer rapidement les priorités d'un nouveau programme de travail triennal de l'ADU à engager en 2014.

Cette stratégie amène à dégager les priorités suivantes pour l'année 2013 :

1. En matière d'observation, il s'agit de consolider les moyens d'observation dans trois domaines :

L'habitat et le foncier, dimensions essentielles à appréhender pour l'attractivité, en redéfinissant précisément les contours d'un observatoire, priorité absolue.

Le développement durable au sens global du terme (les 3 piliers) et la gestion économe de l'espace.

L'éclairage sur les dynamiques métropolitaines, en particulier sur la question économique, à l'heure de la recomposition de territoires de projet.

2. L'ADU restera présente dans les démarches engagées à l'échelle régionale et métropolitaine, où l'implication en matière d'expertise et d'animation est demandée.

3. Il s'agit des éléments de mise en œuvre du projet urbain d'agglomération, en asseyant au maximum les conditions d'une dynamique partagée pour le pilotage et le suivi du projet à faire entrer en phase opérationnelle.

Parmi les nombreuses pistes, l'agence se centrera :

Sur la nécessaire animation du comité de pilotage pour garantir cette pérennité.

Sur le réenclenchement de travaux de secteurs, visant à articuler les intentions du projet urbain d'agglomération avec les stratégies communales.

Sur la précision d'orientations d'aménagement de deux secteurs stratégiques concernés par des problématiques emblématiques du territoire.

Et, d'un point de vue thématique, sur des cœurs de métiers de l'agence avec l'élaboration du PLH et le développement de référentiels pour la qualité urbaine.

L'agence suivra parallèlement la maturation de cinq projets de rénovation urbaine (Audincourt, Bethoncourt, Montbéliard, Sochaux et Valentigney) faisant l'objet d'études approfondies impliquant un partenariat large.

Ces choix, bien que les attentes soient nombreuses, induisent une présence maintenue mais mesurée auprès des communes qui permet :

De privilégier la mise en relation du projet urbain d'agglomération avec les projets communaux, en identifiant les sites qui ont le plus d'intérêt stratégique, de façon que les conditions de l'assistance aux communes soient mieux anticipées ou accompagnées à partir de 2014.

D'alimenter du point de vue du contenu le futur projet de SCoT par une vision claire et partagée du développement du bassin de vie.

D'articuler étroitement le développement de l'habitat, géré au travers du PLH, avec la stratégie d'aménagement.



L'ensemble de ces points sont déterminants à clarifier pour une cohérence des projets communaux.

4. Concernant le SCoT, il s'agit de rendre possible l'approbation d'un nouveau SCOT pour 2016, conformément aux nouvelles exigences du code de l'urbanisme, et d'organiser la possibilité de développer un projet d'aménagement partagé à l'échelle de l'Aire urbaine.

La construction d'un SCoT de l'Aire urbaine doit s'envisager progressivement étant donné les différents niveaux de maturation de projets entre les différentes intercommunalités. En tout état de cause, cette mise en perspective dépend très largement de la maturation du débat au sein des instances du Territoire de Belfort. Quel que soit le périmètre retenu, compte tenu du calendrier dans lequel doit s'inscrire le SCoT, l'ADU propose de s'investir pour que les conditions de débat sur un projet mutualisé à cette échelle puissent être prêtes dès le début de la prochaine mandature. Cette volonté doit se traduire par la possibilité de partager un diagnostic au printemps 2014. 2013 sera donc axé sur la préparation administrative du territoire, une réalisation de l'état des lieux des connaissances et une mise à niveau de notre connaissance des communautés de communes.

5. Pour ce qui concerne l'accompagnement des communes, l'ADU propose de privilégier l'urbanisme réglementaire, qui permet de gérer au quotidien l'urbanisme, en accompagnant les procédures en cours. Parallèlement il s'agit de finaliser les documents d'urbanisme qu'elle assure en maîtrise d'œuvre.

6. Pour l'action économique, l'agence propose d'intervenir sur 3 volets principaux :

la structuration des filières industrielles qui sous-tendent le territoire, ou qui apportent un potentiel clairement identifié (dont automobile et énergie), incluant la réflexion sur les outils indispensables à ces filières (clusters, prospective, relation labos, etc.),

un volet d'action dédié à la promotion économique du territoire, notamment au marketing territorial (y compris opérationnel : organisation du salon des véhicules innovants),

l'accompagnement de proximité des chefs d'entreprises, dans leur gestion quotidienne (implantation, recrutement, montage de projets, investissement, R&D, etc.).

Compte tenu de ces éléments, l'ADU se concentrera sur ces priorités et ne pourra s'investir dans d'autres missions au cours de l'année 2013.

liste des projets en 2013

I. Participer à la construction de l'Aire urbaine et de son positionnement métropolitain

METAPROJET DÉMARCHES DE COOPÉRATION RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

Grands territoires :

Veille territoriale Espace Rhin-Rhône

Partenariat région : contribution au SRADDT

Partenariat région : contribution au PRAT

METAPROJET PLANIFICATION AIRE URBAINE

Perspective interSCoT :

InterSCoT - Animation territoriale

SCoT - Sensibilisation EPCL et mobilisation de partenariats

SCoT - Accompagnement à la création du syndicat mixte

SCoT - Diagnostic et enjeux

Projet de territoire :

CCPH - schéma de développement

METAPROJET OBSERVATOIRE

Observatoire Aire urbaine :

Bilan évolutions tendanciennes

Chiffres clés Aire urbaine

Observatoire de l'Aménagement durable

Observatoire économique :

Atlas des parcs d'activités

Co-productions INSEE : question métropolitaine

Observatoire Habitat Foncier :

Observatoire Départemental de l'Habitat du Doubs

Observatoire local de l'habitat

Observatoire foncier consommation des espaces

Observatoire mobilités :

Observatoire Déplacements et Mobilités

Observatoire socio-démographique :

Analyse données démographiques

Observatoire Politique de la ville

ÉCONOMIE

Accompagnement des Entreprises :

Accompagnement terrain

PRISME : connaissance et maillage métiers et savoir-faire

PRISME : relations donneurs d'ordres industriels

Suivi de l'offre foncier/immobilier et benchmarking

Coordination projets d'entreprises (CLD/CADES, comités AUI) + administration

Analyse financière et prévention des difficultés d'entreprises

Filières et contexte économique :

Études filières (stratégie, marchés, métiers, etc.)

Composantes filières (clusters, prospective, innovation, etc.)

Environnement européen et transfrontalier

Veille économique Aire urbaine

Relations avec acteurs économiques

Appui à promotion économique :

Salon du Véhicule Innovant

Argumentaire économique

II. Soutenir la construction et la mise en œuvre du projet d'agglomération

MÉTAPROJET DÉPLOIEMENT DU PROJET URBAIN D'AGGLOMÉRATION

Appropriation du projet urbain d'agglomération :

- Projet urbain d'agglomération - Synthèse et stratégie urbaine
- Projet urbain d'agglomération - démarche secteurs

Orientations d'aménagement de projets structurants :

- Interfaces Ville – PSA
- Gros-Pierrons
- Sochaux - opérations d'aménagement
- Sochaux – renouvellement urbain Gravier-Évoironnes
- Valentigney - Rives du Doubs
- ANRU - Études urbaines et commerciales
- ANRU - Accompagnement au pilotage, groupes de suivi

Politique de l'habitat :

- PDH - accompagnement, suivi
- PLH - accompagnement révision
- Conseil architectural et urbain sur la production de logements

Autres politiques sectorielles :

- TCSP - accompagnement urbain
- Foncier - Connaissance et stratégie
- Inventaire du patrimoine (dont patrimoine industriel)
- Infrastructure Verte et Bleue
- Qualité de l'espace public

METAPROJET APPUI AUX COMMUNES

Projets de développement communaux :

- Bethoncourt – projet de développement

Assistance conseil en aménagement :

- Audincourt - ex-foyer AMAT
- Bethoncourt - suivi gare/ZAC Lizaine
- Étupes - centre-ville
- Fesch-le-Châtel - Rondelot-centre-ville
- Grand-Charmont - Grand Bannot
- Mandeure - centre-ville
- Évolution réseau des collèges
- Parcs d'activités secondaires (conseil architectural et urbain)

Coordination de projets communaux :

- Référentiels ville durable
- Inventaire des projets

III. Faciliter la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dans les politiques publiques

MÉTAPROJET URBANISME REGLEMENTAIRE

Accompagnement de PLU :

Bavans - Modification PLU
Dampierre et Fesches - Evolution PLU piste cyclable
Brognard - Modification PLU
Vandoncourt - Modification PLU
Vieux-Charmont - Modification PLU
Technoland - Modifications POS-PLU
Hérimoncourt - Modification 3 POS
Bethoncourt - Modification 3 PLU
Grand-Charmont - modification PLU Grand Bannot
Audincourt - Modification POS
Sochaux - Modification POS

Maîtrise d'œuvre de PLU :

Badevel - révision PLU
Valentigney - révision PLU
Allenjoie-Dambenois - révisions PLUs mutualisés

Outils mutualisés relatifs aux documents d'urbanisme :

Suivi de projets cadres (SAGE, PPRi, etc.)
PLU intercommunal - perspectives

Suivi et assistance-conseil relatifs aux PLU :

Audincourt - Suivi révision PLU
Vallée du Gland - Suivi révision PLUs mutualisés et concertation
Dampierre-les-Bois - Suivi révision PLU
Sochaux - Suivi révision PLU
Montbéliard - opportunité PLU

IV. Développer la fonction de mutualisation et de partage de l'Agence

Animation et collaboration réseau :

Travail avec la FNAU et le CNER hors clubs
Colloques, séminaires extérieurs, clubs FNAU et CNER
Coopération inter-agences

MÉTAPROJET RESSOURCES

Communication, documentation, capitalisation, qualité :

Communication
Jeudis ADUrables
Gestion documentation
Veille consultation documentaire
Archivage
Démarche qualité
Valorisation - bilan des actions communales

Systèmes d'information et veille technologique :

Extranet / Site Internet
Fonds cartographiques
Intranet
Schéma directeur informatique
Système d'information : enrichissement des bases de données
Système d'information : valorisation des bases de données
Webcarto-WebSIG
Outils Méthodes 3D
Cartothèque



L'agence de développement
et d'urbanisme du pays de Montbéliard

8, avenue des Alliés - BP 98407
25208 Montbéliard cedex
Tél. : +33 (0)3 81 31 86 00
Fax : +33 (0)3 81 31 86 19

www.adu-montbeliard.fr